



## État des lieux de l'établissement :

- Nombre de passage à l'infirmier en 2024-2025 : 1356
- Motifs : "douleurs" 59,1% ; "somatique" : 6,7%, "manifestation comportementale" : 8,5% ; "Malaise" : 11,4%
- 43 élèves ont bénéficié d'un suivi infirmier individualisé pour un motif psychologique
- Augmentation du taux de passage à l'infirmier sur la 1ère période 2025-2026 : +27,4%
- Augmentation du nombre de suivis infirmiers : + 19,9%

### LIENS

[EDUSCOL : Enfance en danger](#)

[AMELI : signes d'alertes souffrances psychiques](#)

## 01 Repérer

### DESCRIPTION

Plusieurs comportements ou actes peuvent être des signes de mal-être et de trouble psychique chez un élève. Il est important de les repérer, et de les signaler, surtout si ces signes se répètent dans le temps.

### QUI ?

L'ensemble des personnels de l'établissement

Les élèves

Les familles

### Reconnaître les signes d'alerte chez les jeunes et adolescents:

- L'incapacité à faire face aux tâches de la vie quotidienne
- Des difficultés à entrer en contact avec les autres
- La répétition des plaintes somatiques
- Un sommeil perturbé
- La répétition des situations d'échec
- Des actes agressifs fréquents envers soi-même ou les autres
- Une souffrance morale
- problèmes d'attention et de concentration
- des changements d'humeur

Lors de confidences, il est important de prendre la parole de l'élève en considération, sans la mettre en doute ; l'élève doit se sentir écouté, sans être jugé.

Lors de l'observation de signes, il est important de dire à l'élève que l'on a remarqué ces signes et de l'inviter à parler en lui assurant son soutien.

## 02 Alerter

### DESCRIPTION

Si des signes alarmants sont décelés chez un élève, il est conseillé d'en alerter les personnels de l'établissement scolaire.

Mieux vaut alerter, même si l'on n'est pas certain de la gravité de la situation, car une prise en charge précoce des troubles psychiques peut permettre d'éviter des complications. De plus, un regard pluri-catégoriel sur une situation peut être bénéfique.

### QUI ?

L'ensemble des personnels de l'établissement

Les élèves

Les familles

### PERSONNES RESSOURCES A ALERTE

- Infirmière : Mme DERAIN
- PSYEN : Mme BETHMANN
- AS : Pas de personne nommée
- Mme JOUANNO-GUERRE
- Mme HORN
- M. BERNARD



### PAR LA FICHE REPÈRE SUR PRONOTE

### En cas de risque suicidaire et de danger pour le jeune :

- alerter un personnel ressource
- alerter le chef d'établissement
- en cas d'impossibilité de les joindre : composer le 3114 pour avis ou le 15 pour intervention.

**3114**

numéro national de prévention du suicide

## 03 Evaluer

### DESCRIPTION

À partir de l'alerte, la situation de l'élève (en fonction du niveau de gravité) est étudiée soit directement par le professionnel formé qui reçoit, soit par une équipe ressource au sein de l'établissement afin d'identifier précisément le problème rencontré par l'élève et les signes qui durent, qui se répètent ou se cumulent, d'évaluer la gravité de la situation puis de décider si une orientation vers un autre professionnel est nécessaire.

### QUI ?

L'équipe ressource



### L'équipe ressource :

- se réunit pour étudier et évaluer la situation de l'élève, chacun selon ses compétences professionnelles ; Le 3114 peut être utilisé pour des conseils de l'évaluation.
- échange dans le même temps avec l'élève et si possible avec sa famille et la personne ayant donné l'alerte afin de comprendre le problème ;
- décide des suites à donner, de l'adressage en interne ou en externe si nécessaire.



## 03 Evaluer cf I/2

## 04 Adresser

### DESCRIPTION

En fonction de la situation et de la disponibilité des personnels de santé de l'EN, l'équipe ressource peut décider, en accord avec l'élève et sa famille, d'une prise en charge en interne ou en externe, notamment par son médecin traitant.

L'équipe ressource prend rendez-vous avec l'élève et sa famille pour exposer la situation et éventuellement les accompagner sur la nécessité de soins, **sauf si cela est contraire à l'intérêt du jeune.**

- **En interne :** L'équipe ressource propose à l'élève une prise en charge par les personnels de santé rattachés à l'établissement soit Mme DERAÏN l'infirmière, Mme BETHMANN, la psychologue ou l'assistant de service social de l'EN (aucune personne affectée)
- **En externe :** L'équipe ressource :
  - discute de la situation et de la nécessité de soins
  - propose à l'élève une prise en charge par un professionnel de santé en dehors de l'Éducation nationale

### QUI ?

L'équipe ressource



Un lien peut être fait avec des partenaires ayant l'agrément de l'académie ou du ministère ou avec le conseil local de santé mentale (CLSM) pour l'identification des professionnels de santé notamment.

La possibilité d'un « coupe-file » dans les structures de soins de proximité pourra être prévue en amont, à partir du moment où la situation a été évaluée médicalement.

### LES STRUCTURES RESSOURCES POUR LA GESTION DE LA CRISE SUICIDAIRE :

- Centre de soins immédiats de GEX (passer par le 15)
- Le médecin traitant (quand il y en a un)
- Les psychologues libérales (notamment St-Genis et Divonne)
- L'équipe mobile de pédo-psychiatre du CPA
- Le CPA de Bourg en Bresse

### SANS URGENCE :

- la MDA d'Oyonnax
- le CMP pour enfant de Ferney-Voltaire

## 05 Assurer un suivi

### DESCRIPTION

Après la prise en charge, le suivi de l'élève, y compris lors d'un retour dans l'établissement, est une étape essentielle.

Il ne s'agit pas d'un suivi médical mais plutôt d'un suivi de sa situation en termes d'attitude, de résultats scolaires, de relationnel, etc. Il est important de rester vigilant à tout nouveau signe de souffrance psychique tout en veillant à respecter la confidentialité des informations médicales de l'élève en question.

### QUI ?

La cellule de veille, en lien avec les équipes

Elève

Famille

### La cellule de veille peut :

- partager certaines informations (avec l'accord du jeune) avec les personnels de l'établissement qui côtoient l'élève au quotidien, notamment afin de demander de lui accorder une attention particulière à ce moment de sa scolarité et d'identifier la personne à prévenir dans l'établissement en cas d'inquiétude ;
- prévoir des points réguliers avec l'équipe pédagogique, le professeur principal... pour assurer ce suivi ;
- prévoir une fiche de suivi avec des rendez-vous rapprochés et des objectifs à court et moyen termes.



Lorsque la souffrance repérée est identifiée comme consécutive à une situation de harcèlement, l'équipe ressource travaille en collaboration étroite avec l'équipe chargée de la prévention et de la lutte contre le harcèlement.

### LA QUESTION DE LA CONFIDENTIALITÉ

La confidentialité des informations relatives à la situation des élèves est nécessaire à chaque étape. Le respect de la confidentialité n'empêche pas de prévenir les membres de l'équipe pédagogique concernée d'une attention particulière à accorder à l'élève à ce moment de sa scolarité et d'identifier la personne à prévenir dans l'établissement en cas d'inquiétude.